ARRETE DU MAIRE N° PM-2025-445

PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER

DEMENAGEMENT 36 RUE DU MARCHE

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

VU la demande de M. GUENOUN Mickaël pour un déménagement au N° 36 rue marché.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement pour permettre le bon déroulement d'un déménagement ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures pour assurer la sécurité des usagers ;

ARRETE

Article 1 :
Le stationnement sera interdit sur 2 emplacements devant le N° 36 rue du Marché, le mardi 12 aout 2025 de 14h30 à 19h00.

Article 2 :

La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par le demandeur M. GUENOUN Mickaël.

Article 3 :
Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- Le Major, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 4 Aout 2025.

MAIRIE CLERMONT-L'HERAULT

Par délégation du Maire,
Le 1er Adjoint,
Jean-Marie SABATIER.